

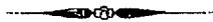
IV.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1885.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits demandés pour l'exercice 1885 s'élèvent à fr.	16,051,411	»
— alloués — 1882 — à .	15,746,475	»
	<hr/>	
AUGMENTATION. . . . fr.	504,938	»
	<hr/>	

Sept chapitres présentent des modifications.

CHAPITRE II.

En moins.	En plus.
—	—

Le crédit de l'article 8 est augmenté d'une somme de 5,000 francs et celui de l'article 10 est augmenté de 5,550 francs, afin de pouvoir allouer aux secrétaires et employés des parquets, ainsi qu'aux messagers, un traitement calculé d'après leurs années de service dans les limites de l'arrêté qui a établi le minimum et le maximum de de leurs traitements.

D'autre part le crédit de l'article 9 est diminué d'une somme de 8,500 francs qui avait été demandée en 1882 pour compléter le mobilier des cours d'appel par suite de la création de nouvelles chambres.

Soit au chapitre II une diminution de . . fr.	1,970	»	»
---	-------	---	---

CHAPITRE IV.

Le chiffre du crédit non limitatif inscrit à l'article 16 pour frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police n'est pas en rapport avec les dépenses auxquelles il a fallu pourvoir pendant les dernières années et dont le chiffre a constamment augmenté.

Pour établir des prévisions plus exactes en tenant compte des résultats des années précédentes, il y a lieu de porter ce crédit au chiffre de 1,500,000 francs soit une augmentation de . .	»	545,000	»
	<hr/>		

A REPORTER. . . . fr.	1,970	»	545,000	»
-----------------------	-------	---	---------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	En moins, —		En plus, —
REPORT . . . fr.	4-970	»	545,000 »

CHAPITRE V.

Le crédit de l'article 48 est réduit à 155,000 francs. D'après les prévisions une somme de 120,000 francs paraît suffisante pour les subsides qui pourront être demandés en 1885.

Soit au chapitre V une diminution de . . . 40,000 » »

CHAPITRE VII.

Le libellé des articles 24, 25 et 26 est modifié: d'après la rédaction proposée, qui est admise dans d'autres Budgets; il sera possible d'avoir égard à certaines situations dignes d'intérêt et d'allouer des secours en dehors des cas prévus par les dispositions actuelles.

CHAPITRE VIII.

Le crédit de l'article 50 est augmenté d'une somme de 508 francs pour parfaire la somme des traitements existants et accorder un traitement de 200 francs au sacristain de l'église évangélique de Courtrai-Roulers

Soit au chapitre VIII une augmentation de . . . » 508 »

CHAPITRE X.

Le crédit de l'article 44 est augmenté d'une somme de 5,000 francs, parce que l'administration fait intervenir un plus grand nombre de détenus dans l'exécution des travaux d'entretien du mobilier et des bâtiments des maisons secondaires.

D'autre part, le crédit de l'article 52 est diminué d'une somme égale par suite de la réduction du nombre des détenus internés à la maison centrale pénitentiaire de Gand.

A REPORTER . . . fr.	41,970	»	345,508 »
----------------------	--------	---	-----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	En moins.	En plus.
REPORT . . . fr.	41,970	» 545,308 »
<p>Une augmentation de 4,600 francs pour octroi de chevrons aux gardiens est demandée à l'article 47 litt. a.</p>		
Soit au chapitre X une augmentation de . . .		4,600 »

CHAPITRE XII.

Le crédit de 4,800 francs inscrit à l'article 57 comme charge extraordinaire n'a plus aujourd'hui d'affectation spéciale, mais il y a lieu de le réunir au crédit ordinaire de 5,000 francs dont l'augmentation est devenue nécessaire.

TOTAUX. . . . fr.	41,970	» 546,908 »
AUGMENTATION. . . . fr.	304,938	»

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de notre Ministre de la Justice et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1885, à la somme de *seize millions cinquante et un mille quatre cent onze francs* (16,051,411 francs) conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1882.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

JULES BARA.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	477,800 »
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	581,800 »	»	
3	Matériel	60,000 »	»	
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques	6,000 »	»	
5	Frais de route et de séjour	9,000 »	»	
CHAPITRE II.				
ORDRE JUDICIAIRE.				
6	<i>Cour de cassation.</i> Personnel	271,550 »	»	4,299,850 »
7	— Matériel	6,500 »	»	
8	<i>Cours d'appel.</i> Personnel	1,056,000 »	»	
9	— Matériel	26,000 »	»	
10	Tribunaux de première instance et de commerce	2,017,500 »	»	
11	Justices de paix et tribunaux de police	922,500 »	»	
CHAPITRE III.				
JUSTICE MILITAIRE.				
12	<i>Cour militaire.</i> Personnel	22,250 »	»	82,870 »
13	— Matériel	2,000 »	»	
14	Auditeurs militaires et prévôts	49,000 »	»	
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière. Ameublement des locaux des conseils de guerre	5,720 »	5,000 »	
CHAPITRE IV.				
FRAIS DE JUSTICE.				
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police. (<i>Crédit non limitatif</i>).	1,500,000 »	»	1,521,508 »
17	Litt. a. Traitements des exécuteurs des arrêts criminels	5,550 »	5,058 »	
	Litt. b. — des préposés à la conduite des voitures cellulaires	10,500 »	»	
A REPORTER. . . fr.		6,171,370 »	10,658 »	6,182,028 »

POUR L'EXERCICE 1883.

Articles	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1883		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires		
	Report	fi	6,171,570	10,658	6,182,028
	CHAPITRE V				
	PALAIS DE JUSTICE.				
18	Construction, réparations et entretien de locaux — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix	55,000	120,000	155,000	
	CHAPITRE VI				
	PUBLICATIONS OFFICIELLES				
19	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annuaire parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> , rédaction du <i>Compte rendu analytique des séances du Sénat</i> , et travaux accessoires	490,000	.		
20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>	5,000	.		
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique, publication d'un recueil d'instructions circulaires émises du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795, impression d'avant projets de lois et autres documents législatifs, frais de route et autres des membres des commissions de législation	25,500	.	522,500	
22	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois	14,000	.		
	CHAPITRE VII				
	PENSIONS ET SECOURS				
23	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand livre)	25,000			
24	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	12,000	.		
25	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci dessus	1,500	.	42,500	
26	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci dessus	4,000	.		
	A REPORTER	fi	6,781,170	150,658	6,911,828

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	6,781,170 »	150,658 »	6,911,828 »
	CHAPITRE VIII.			
	CULTES.			
27	Clergé supérieur du culte catholique	281,400 »	»	
28	Clergé inférieur du culte catholique	4,549,000 »	»	
29	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo. . .	469,000 »	256,000 »	
30	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	73,266 »	»	
31	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	15,000 »	»	
32	Culte israélite (<i>Personnel</i>)	15,292 »	»	
33	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévus. . .	1,000 »	»	
34	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite. . .	»	20,000 »	
35	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	17,000 »	»	
36	Secours pour les ministres des cultes (Les ministres des cultes catholique, protestant, anglican et israélite n'auront pas droit au traitement : 1° s'ils sont assujettis au droit de patente du chef d'une profession, d'un commerce ou d'une industrie exercés sans l'autorisation du Gouvernement, et 2° s'ils sont étrangers et s'ils sont employés dans les fonctions du ministère ecclésiastique sans la permission du Gouvernement.)	50,000 »	»	
	CHAPITRE IX.			
	ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.			
37	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État	200,000 »	»	
38	Subsides a) : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1875; 5° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre. — b) pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés avec affectation, au besoin, à la construction de l'asile de Tournai, de la partie du crédit qui restera disponible	255,000 »	200,000 »	960,700 »
39	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles	15,000 »	»	
40	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers.	5,000 »	»	
41	Subsides pour le patronage des condamnés libérés	14,000 »	»	
42	Écoles agricoles pour mendians et vagabonds âgés de moins de 18 ans	282,700 »	»	
	A REPORTER. . . . fr.	12,801,828 »	606,658 »	13,408,486 »

POUR L'EXERCICE 1883.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	12,801,828 »	606,658 »	13,408,486 »
	CHAPITRE X.			
	PRISONS.			
	SECTION 1^{re}. — Service économique.			
45	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons.	1,150,000 »	»	
44	Gratifications aux détenus.	15,000 »	»	
45	Frais d'habillement des gardiens.	52,000 »	»	
46	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés	11,000 »	»	
47	Fonctionnaires et employés. {	a. Traitements	858,125 »	»
		b. Indemnité de logement à certains gardiens mariés ou veufs avec enfants	14,000 »	»
48	Frais d'impression et de bureau	10,000 »	»	
49	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments	170,000 »	»	2,532,125 »
50	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions	»	20,000 »	
	SECTION 2. — Service des travaux.			
51	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication	150,000 »	»	
52	Gratifications aux détenus.	57,000 »	»	
53	Frais d'impression et de bureau	1,000 »	»	
54	Traitements des fonctionnaires et employés	64,000 »	»	
	CHAPITRE XI.			
	FRAIS DE POLICE.			
55	Mesures de sûreté publique	80,000 »	»	80,000 »
	A REPORTER. . . . fr.	15,395,955 »	626,658 »	16,020,611 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1883.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . . fr.	15,393,955 »	626,658 »	16,020,611 »
	CHAPITRE XII.			
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
56	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	»	24,000 »	} 50,800 »
57	Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux	6,800 »	»	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . . . fr.	15,400,755 »	650,658 »	16,051,411 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1882.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI:

Le Ministre de la Justice,
J. BARA.

Le Ministre des Finances,
CHARLES GRAUX.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR 1883.

SERVICES SPÉCIAUX.

Sommes restant disponibles, au 1^{er} janvier 1882, sur crédits alloués antérieurement.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	RESTE disponible au 31 octobre 1881-
Continuation des travaux du nouveau Palais de Justice en construction. (Loi du 50 juillet 1881, <i>Moniteur</i> n° 252.)	5,000,000 »	1,255,099 15
Frais d'expropriation des bâtiments de l'asile des hommes aliénés à Froïmont et de quelques parcelles de terre (Loi du 1 ^{er} avril 1879.)	50,000 »	50,000 »
Construction d'un établissement d'aliénés à Louvain. (Loi du 2 avril 1881, <i>Moniteur</i> n° 95.)	600,000 »	384,152 65
	5,650,000 »	1,689,251 78

(140)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

pour l'exercice 1883.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		CHAPITRE I^{er}.			
		ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	»				
	»				
1	»	1	»	21,000	21,000
2	»	111	»	581,800	581,800
3	a.			18,000	60,000 »
	b.			16,000	
	c.			26,000	
4	»	Frais de rédaction et de publication de recueils et documents statistiques. — Achat d'ouvrages y relatifs.			
5	»	Frais de route et de séjour des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.			
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.			
		CHAPITRE II.			
		ORDRE JUDICIAIRE.			
		COUR DE CASSATION — <i>Personnel.</i>			
6	»	1	16,000	16,000	271,550
	»	1	15,000	15,000	
	»	15	11,250	168,750	
	»	1	16,000	16,000	
	»	2	12,000	24,000	
	»	4	7,000	7,000	
	»	2	4,500	9,000	
	»	6	750	4,500	
	»	1	4000 à 4500	4,000	
	»	1	2000 à 2600	2,500	
	»	3	1200 à 1800	4,900	
	»	1	1,400	1,400	
	»	»	»	700	
		A REPORTER. fr.			

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1883.

CREDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
381,800	»	381,800	381,800	»	»	
60,000	»	60,000	60,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
9,000	»	9,000	9,000	»	»	
477,800	»	477,800	477,800	»	»	
DIFFÉRENCE. . . fr.						
271,550	»	271,550	271,550	»	»	
271,550	»	271,550	271,550	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
				REPORT. fr.	
7	»	<i>Matériel et menues dépenses de la Cour de cassation.</i>			
				4,050	} 6,500
				1,250	
				1,000	
		<i>COURS D'APPEL. — Personnel.</i>			
		5	11,250	53,750	} 1,056,000
		10	8,500	83,500	
		76	7,500	570,000	
		5	11,250	53,750	
		3	8,500	23,500	
		10	8,000	80,000	
		7	7,000	49,000	
		5	5,000	15,000	
8	»	21	4,000	84,000	
		5	4000 à 4500	12,750	
		12	2000 à 2600	23,500	
		11	1200 à 1800	16,540	
		12	700	8,400	
		5	1100 à 1500	4,000	
				9,000	
				3,810	
		<i>Matériel des Cours.</i>			
9	»			8,500	} 26,000
				5,500	
				7,000	
				5,000	
		Au moyen de ces allocations, les Cours doivent couvrir toutes les dépenses résultant du chauffage, de l'éclairage, des impressions, des fournitures de bureau et de l'entretien de leur mobilier. — Les comptes d'emploi doivent être rendus à la Cour des comptes.			
				A REPORTER. fr.	

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
271,550	»	271,550	271,550	»	»	
6,500	»	6,500	6,500	»	»	
1,056,000	»	1,056,000	1,053,000	5,000	»	
26,000	»	26,000	34,500	»	8,500	
1,559,850	»	1,559,850	1,366,550	3,000	8,500	

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUUMENTATION.	DIMINUTION.	
1,359,850	»	1,359,850	1,363,350	5,000	8,500	
1,559,850	»	1,359,850	1,363,350	3,000	8,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		REPORT. fr.					
		REPORT. fr.					
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE (suite).					
		3° CLASSE. — <i>Audenarde, Furnes, Hasselt, Huy, Malines, Marche, Neufchâteau, Turnhout et Ypres.</i>					
		Présidents.	9	6,000	54,000	} 366,020	
		Juges d'instruction	9	4,750	42,750		
		Juges	18	4,000	72,000		
		Procureurs du Roi	9	6,000	54,000		
		Substituts	9	4,000	36,000		
		Greffiers	9	3,200	28,800		
		Greffiers adjoints.	15	2,600	39,000		
		Secrétaires des parquets	9	2600 à 2900	24,600		
		Commis expéditionnaires	7	1200 à 2000	9,360		
		Huissiers audienciers	18	200	3,600		
		Augmentation éventuelle des traitements	"	"	1,910		
		Greffiers de commerce à Anvers, Alost, Bruxelles, Gand, Liège, Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, S ^t -Nicolas, Tournai et Verviers	14	1,200	16,800		} 18,800
		Greffiers adjoints à Anvers et à Bruxelles	2	1,000	2,000		
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE.					
		Juges de paix	205	3,000	615,000	} 922,500	
		Greffiers	205	1,500	307,500		
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.					

10
(suite).

11

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,359,850	»	1,359,850	1,365,350	5,000	8,500	
2,017,500	»	2,017,500	2,015,970	3,550	»	
922,500	»	922,500	922,500	»	»	
4,299,850	»	4,299,850	4,501,820	6,550	8,500	
DIMINUTION. . . . fr.				1,970		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEM. par an	MONTANT de la dépense.		TOTAL par service.	
CHAPITRE III.							
JUSTICE MILITAIRE.							
COUR MILITAIRE. — <i>Personnel.</i>							
12	»	Auditeur général	1	8,500	8,500	»	22,250
		Substitut de l'auditeur général	1	6,500	6,500	»	
		Secrétaire de l'auditeur général	1	3500 à 4000	5,500	»	
		Huissier audientier	1	400	400	»	
		Messagers	2	1200 à 1800	2,820	»	
		Augmentation éventuelle des traitements	»	»	530	»	
<i>Matériel.</i>							
15	»	Matériel pour la Cour militaire	»	»	2,000	»	2,000
AUDITEURS MILITAIRES ET PRÉVÔTS.							
14	»	Auditeurs provinciaux de 1 ^{re} classe, à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège	4	6,000	24,000	»	49,900
		Auditeurs provinciaux de 2 ^e classe, à Bruges, Mons et Namur	3	5,000	15,000	»	
		Auditeur adjoint à Anvers	1	4,000	4,000	»	
		Commis à l'auditorat de Bruxelles	1	2,000	2,000	»	
		Prévôts militaires	7	500	5,500	»	
		Huissiers audientiers	7	200	1,400	»	
15	»	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière dont jouissent les auditeurs. Ameublement des locaux des conseils de guerre	4	420	1,680	»	5,720
			1	600	600	»	
			2	720	1,440	5,000	
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.							
CHAPITRE IV.							
FRAIS DE JUSTICE.							
16	}	a. Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de simple police			1,267,000	»	}
		b. Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique				33,000	
17	}	a. Traitements des exécuteurs des arrêts criminels				11,008	»
		b. Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires				10,500	»
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.							

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
22,250	»	22,250	22,250	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
49,900	»	49,900	49,900	»	»	
5,720	3,000	8,720	8,720	»	»	
77,870	3,000	82,870	82,870	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
1,500,000	»	1,500,000	955,000	545,000	»	
15,850	5,658	21,508	21,508	»	»	
1,315,850	5,658	1,321,508	976,508	545,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				545,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PALAIS DE JUSTICE.		
18	»	Constructions, réparations, entretien et loyers de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
PUBLICATIONS OFFICIELLES.		
19	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> , rédaction du <i>Compte rendu analytique des séances du Sénat</i> et travaux accessoires
20	»	Abonnement au <i>Bulletin de la Cour de cassation</i>
21	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de loi et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation
22	»	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de la publication des anciennes lois.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS ET SECOURS.		
23	»	Pensions civiles
24	»	Secours à des magistrats et à des fonctionnaires et employés attachés aux cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.
25	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou d'établissements y ressortissant, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.
26	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION	
35,000	120,000	155,000	195,000	»	40,000	
35,000	120,000	155,000	195,000	»	40,000	
DIMINUTION. . . . fr.				40,000		
490,000	»	490,000	490,000	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
23,500	»	23,500	23,500	»	»	
14,000	»	14,000	14,000	»	»	
552,500	»	552,500	552,500	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
25,000	»	a) 25,000	25,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
1,500	»	1,500	1,500	»	»	
4,000	»	4,000	4,000	»	»	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

a) L'état détaillé des pensions allouées depuis la publication de celui qui était annexé au Budget de 1882, est inséré comme annexe au Budget de la Dette publique. Le Département de la Justice ne demande que la somme prescrite nécessaire pour payer les premiers termes de pension échus.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VIII.		
CULTES.		
<i>Culte catholique.</i>		
27	»	Clergé supérieur du culte catholique.
28	»	Clergé inférieur du culte catholique
29	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte au camp de Beverloo.
<i>Culte protestant et anglican.</i>		
30	»	Traitements des pasteurs et employés
31	»	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.
<i>Culte israélite.</i>		
32	»	Traitements des ministres et employés
33	»	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues
34	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires, pour constructions d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.
<i>Pensions et secours pour les divers cultes.</i>		
35	»	Pensions ecclésiastiques. — Payement des termes échus avant l'inscription au Département des Finances.
36	»	Secours pour les ministres des cultes.
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882	DIFFERENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extra ordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
281,400	»	281,400	281,400	»	»	
4,549,000	»	4,549,000	4,549,000	»	»	
469,000	256,000	725,000	725,000	»	»	
75,266	»	75,266	74,958	308	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
15,292	»	15,292	15,292	»	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
»	20,000	20,000	20,000	»	»	
17,000	»	a) 17,000	17,000	»	»	a) L'état détaillé des pensions accordées pendant 1881 fait l'objet d'une annexe au Budget de la Dette publique. Les pensions sont accordées aux ministres des cultes démissionnaires, conformément aux lois du 21 juillet 1844 et du 17 février 1849. Le Département de la Justice ne paye que les premiers termes échus
50,000	»	b) 50,000	50,000	»	»	b) Des secours sont accordés à des ecclésiastiques, ministres des cultes, infirmes et nécessiteux, et quelquefois aussi à des ministres des cultes encore en fonctions, ou dont les pensions sont très modiques, lorsque, par suite de maladies ou de malheurs, ils se trouvent dans la détresse.
5,250,958	276,000	5,526,958	5,526,650	308	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				308		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IX.		
ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.		
37	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État.
38	»	Subsides : <i>a.</i> 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 131, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1875; 5° pour secours aux victimes de l'ophtalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; <i>b.</i> pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés, avec affectation, au besoin, à la construction de l'asile de Tournai, de la partie du crédit qui restera disponible
39	»	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles.
40	»	Impressions, achat d'ouvrages spéciaux relatifs aux établissements de bienfaisance, et frais divers.
41	»	Subsides pour le patronage des condamnés libérés
42	»	Écoles agricoles pour les mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans
TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.		
CHAPITRE X.		
PRISONS.		
SECTION PREMIÈRE. — Service économique.		
43	»	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons
44	»	Gratifications aux détenus
45	»	Frais d'habillement des gardiens
46	»	Frais de voyage des membres des commissions, ainsi que des fonctionnaires et employés.
47	»	Fonctionnaires et employés. { <i>a.</i> Traitements } <i>b.</i> Indemnité de logement à certains gardiens mariés ou veufs avec enfants.
48	»	Frais d'impression et de bureau
49	»	Prisons. — Entretien et améliorations des bâtiments
50	»	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions
TOTAL DE LA SECTION PREMIÈRE. fr.		

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1885.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
200,000	»	200,000	200,000	»	»	
255,000	200,000	455,000	455,000	»	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
14,000	»	14,000	14,000	»	»	
282,700	»	282,700	282,700	»	»	
769,700	200,000	969,700	969,700	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.						
1,150,000	»	1,150,000	1,150,000	»	»	
15,000	»	15,000	12,000	5,000	»	
52,000	»	52,000	52,000	»	»	
11,000	»	11,000	11,000	»	»	
858,125	»	872,125	870,525	1,600	»	
14,000						
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
170,000	»	170,000	170,000	»	»	
»	20,000	20,000	20,000	»	»	
2,260,125	20,000	2,280,125	2,275,525	4,600	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>SECTION DEUXIÈME. — Service des travaux.</i>		
51	»	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication
52	»	Gratifications aux détenus
53	»	Frais d'impression et de bureau
54	»	Traitements des employés
TOTAL DE LA SECTION DEUXIÈME. fr.		
TOTAL DU CHAPITRE X. fr.		
CHAPITRE XI.		
FRAIS DE POLICE.		
55	»	Mesures de sûreté publique.
TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.		
CHAPITRE XII.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
56	»	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département
57	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget, et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir à des tribunaux
TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.		

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
150,000	»	150,000	150,000	»	»	
37,000	»	37,000	40,000	»	3,000	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
64,000	»	64,000	64,000	»	»	
252,000	»	252,000	255,000	»	3,000	
2,512,125	20,000	2,532,125	2,530,525	4,600	3,000	
AUGMENTATION. . . fr.				4,600		
80,000	»	80,000	80,000	»	»	
80,000	»	80,000	80,000	»	»	
»	24,000	24,000	24,000	»	»	
6,800	»	6,800	6,800	»	»	
6,800	24,000	30,800	30,800	»	»	
DIFFÉRENCE . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	142	Administration centrale.
II.	<i>ib.</i>	Ordre judiciaire
III.	150	Justice militaire
IV.	<i>ib.</i>	Frais de justice
V.	152	Palais de Justice
VI.	<i>ib.</i>	Publications officielles
VII.	<i>ib.</i>	Pensions et secours
VIII.	154	Cultes
IX.	156	Établissements de bienfaisance
X.	<i>ib.</i>	Prisons
XI.	158	Frais de police
XII.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues
		TOTAL. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1885.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
477,800 »	»	477,800 »	477,800 »	»	»	
4,299,850 »	»	4,299,850 »	4,501,820 »	»	1,970 »	
77,870 »	5,000 »	82,870 »	82,870 »	»	»	
1,315,850 »	5,658 »	1,321,508 »	976,508 »	345,000 »	»	
58,000 »	120,000 »	158,000 »	195,000 »	»	40,000 »	
552,300 »	»	552,300 »	552,300 »	»	»	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
5,250,958 »	276,000 »	5,526,958 »	5,526,650 »	508 »	»	
769,700 »	200,000 »	969,700 »	969,700 »	»	»	
2,512,125 »	20,000 »	2,532,125 »	2,550,525 »	1,600 »	»	
80,000 »	»	80,000 »	80,000 »	»	»	
6,800 »	24,000 »	50,800 »	50,800 »	»	»	
15,400,755 »	650,658 »	16,051,411 »	15,746,475 »	516,908 »	41,970 »	
AUGMENTATION fr.				504,958 »		

ANNEXE

AU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1885.



PENSIONS.



Voir aux annexes nos 10 et 11 du Budget de la Dette publique.

